



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°98/2022
du Conseil communautaire
Séance du 27 juin 2022

Date d'envoi de la convocation = 21 juin 2022

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 50

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 21

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Cédric CLEMENTE, Michel COULLOMB, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Sarah LEFRANC, Béatrice LOISON, Léopoldina MARQUES-ROUX, Jennifer OBID, Laurent OUIILLON, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Monique GRAZIANO-BAYLE, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Cédric CLEMENTE, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Anthony CELLIER à Jean Christian REY, Catherine CHANTRY à Laurent OUIILLON, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN à Hervé GINOT, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Robert GAUTIER à Patrick PANNETIER, Claire LAPEYRONIE à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Fred MAHLER à Christophe SERRE, Stéphane MAURIN à Cédric CLEMENTE, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Gérald MISSOUR à Elian PETITJEAN, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Philippe PAQUIER à Manon CROUSIER, Catherine PECASTAING à Hervé GINOT, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS

Absents/Excusés : Eric AJASSE, Pascale BORDES, Alain POMMIER, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE.

Objet : A – Compte Administratif 2021 du Budget Principal

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2021	Résultat de l'exercice 2019 repris en 2020	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Investissement	4 662 356,57	4 336 436,31	325 920,26	161 433,68	487 353,94
Fonctionnement	62 756 959,52	62 053 287,98	703 671,54	409 455,87	1 113 127,41
Total	67 419 316,09	66 389 724,29	1 029 591,80	570 889,55	1 600 481,35

Le compte administratif pour le Budget Principal pour l'exercice 2021 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 67 419 316,09 € ;
- En dépenses : 66 389 724,29 €.

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 - LES RECETTES :

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 62 756 959,52 €, soit hors reprise des résultats, un taux de réalisation de **100,1 %**. Cela traduit la pertinence des inscriptions budgétaires et l'investissement des services à valoriser les recettes de notre collectivité.

En comparaison avec l'exercice 2020, les recettes réelles de fonctionnement sont en évolution de 2 004 214,17 €. Cela s'explique d'une manière globale par la reprise des activités et des compétences de l'Agglomération après l'année 2020 fortement perturbée par la COVID19.

Chapitre 013 - Atténuation de charges : 122 159,01 €

Ce poste est constitué pour l'essentiel par des remboursements intervenant sur les charges salariales.

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et diverses ventes : 5 940 747,83 €

Il s'agit des produits du domaine et des services. Ce chapitre intègre majoritairement les reprises de matériaux et les vignettes des déchetteries pour les professionnels (en lien avec les ordures ménagères, 720,4 K€), les redevances pour les compétences Multi-Accueil (1,2 M€), ALSH (640,5 K€), l'Enseignement Artistique (136,8 K€) ou les refacturations des repas de la cuisine centrale (vers les communes, les services ALSH et Multi-Accueil, 999,1 K€).

Il est également à noter les refacturations des charges de personnel dans le cadre de la mutualisation des services, du personnel transverse envers les budgets annexes ainsi que des agents à l'Office de Tourisme Provence Occitanie (2,2 M€).

Globalement, les produits d'exploitation sont en progression de 1 des services. Cette évolution entre 2020 et 2021 reste à nuancer en raison de la pandémie et des structures fermées en 2020.

Chapitre 73 - Impôts et taxes : 39 040 077,85 € et Chapitre 74 - Dotations et participations : 17 298 738,42 €

Ces deux chapitres représentent un total de 56,3 M€ au CA 2021, contre 55,9 M€ au CA 2020, soit une augmentation de 430 K€. Ces 2 postes de recettes représentent 90% des recettes de la section de fonctionnement.

Les recettes fiscales

- En lieu et place du produit de la taxe d'habitation, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale perçoivent une fraction de TVA depuis 2021. Compte tenu du changement de périmètre, l'évolution des impôts directs locaux ne peut être mesurée que globalement en cumulant la CFE et le produit des autres taxes (foncier bâti et non bâti, fraction de TVA nationale, compensation CET, les allocations compensatrices et les rôles supplémentaires).

Cela représente un total de 27,8 M€ soit une hausse de 178,4 K€ rapport à 2020.

- Les autres taxes directes locales :
 - Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 3,5 M€ (+ 160 K€) ;
 - Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) stables : 897,4 K€ (+ 48,7 K€) ;
 - Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) stable : 537,3 K€ (+ 3,7 K€) ;
- Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par zone de perception : 11,4 M€ en augmentation de 85 K€ par rapport à 2020. Cette hausse s'explique par l'augmentation du taux de TEOM en 2021.
- La taxe de séjour sur l'ensemble du territoire atteint 455,3 K€ en hausse de 38,2 K€.

Les principales dotations et participations 2022 de l'Etat :

- La dotation d'intercommunalité et de compensation d'un montant de 5,1 M€ en augmentation de 58,7 K€ ;
- Le fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) : 717,1 K€ (+ 106,1 K€).

Les participations de la CAF, de l'Etat et du Département pour les l'Agglomération notamment les multi-accueils et accueils de loisirs sans hébergement se montent à 5,8 M€.

Cela intègre également les subventions pour la compétence Ordures Ménagères, d'un montant de 970 K€ soit une augmentation de 234,6 K€ en 2021 et une aide de l'Etat pour les apprentis de 30 K€.

Globalement, la baisse affichée sur les participations de 327,7 K€ s'explique par le fait que l'exercice 2020, marquée par la pandémie, a fait l'objet d'un complément plus important de la part de la CAF pour limiter la perte d'activité sur le secteur enfance et jeunesse (Contrat Enfance Jeunesse).

Le FCTVA en fonctionnement est réalisé en 2021 à hauteur de 43 K€.

Les autres recettes de fonctionnement : 66 000 €

Ces recettes intègrent notamment le chapitre 75 – autres produits de gestion courante, constitué principalement des produits des loyers et charges pour 38,5 K€, et le chapitre 77 – produits exceptionnels pour 316,7 K€.

Ce dernier poste regroupe les annulations sur exercice antérieur avec notamment une régularisation d'écriture de 206 K€ sans impact financier pour la collectivité. En effet, suite à une erreur de comptabilisation pour une facture 2020 des Ordures Ménagères, une annulation de mandat a été opérée puis un nouveau mandat a été réalisé au chapitre 011.

2 - LES DEPENSES :

Les dépenses réelles du budget représentent 60 542 160,71 €, en augmentation de 2 M€ entre 2020 et 2021. Avec un taux de réalisation de 99 %, le taux de consommation des crédits traduit la pertinence des inscriptions budgétaires votées lors de l'exercice 2021.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de l'augmentation des dépenses sur 2021. Cela concerne majoritairement la mise en place de la redevance incitative, le coût de la compétence des ordures ménagère et la reprise des activités de l'Agglomération à un rythme quasi normal mais plus élevé comparativement à l'exercice 2020, fortement marqué par la pandémie.

La présentation des principaux chapitres s'établit ainsi :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 17 609 951,94 €

Ce chapitre, constitué par les charges de fonctionnement des services, affiche une hausse de 3,2 M€.

Avec un poids de près de 70 % des charges à caractère général, les entreprises monopolisent une partie importante des ressources en 2021 (12,4 M€, dont 847 K€ pour la redevance incitative). Cette compétence évolue de 2,8 M€ en 2021.

D'autres évolutions au sein du chapitre 011 sont à souligner :

- Le poste alimentation à 1,2 M€, + 222 K€ en 2021 en lien avec la reprise des activités et la pandémie COVID19 ;
- Le poste des fournitures et de petits équipement (202,6 K€) qui évolue à la baisse avec des achats COVID moindre en 2021 ainsi qu'à une optimisation des achats (- 236,5 K€) ;
- Les dépenses d'entretien et de maintenance pèsent pour 974,9 K€. L'effet haussier en 2021 (+ 200,6 K€) est principalement dû aux dépenses du pluvial suite à la CLECT 2021 (175 K€). Par ailleurs, les dépenses d'entretien des bâtiments restent stables ;
- Les locations mobilières et immobilières atteignent 740,2 K€ et sont maîtrisées (- 35 K€ par rapport à 2020).

Il est à noter que les activités liées aux familles (ALSH, Enseignements Artistiques et Petite Enfance) représentent 938,3 K€ en 2021, en hausse de 3 % entre 2020 et 2021, confirmant la reprise d'activité.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 18 150 070,23 €

Ce chapitre, à fort enjeu pour l'équilibre budgétaire de la collectivité, représente 30 % des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2021, les réalisations atteignent 99 % des inscriptions budgétaires et ce sont plus de 150 K€ qui n'ont pas été consommés illustrant le bon pilotage de la collectivité dans ce domaine.

Classiquement ce chapitre intègre les évolutions mécaniques et réglementaires liées au Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) et qui expliquent grandement l'évolution entre 2020 et 2021 (+ 2%).

L'année 2021 a également été marquée par une mutualisation des services qui se développe et par le relèvement du SMIC au 1er octobre 2021 favorable au traitement des agents de catégorie C.

Chapitre 65 - Les autres charges de gestion courante : 1 755 844,55 €

Ce chapitre est principalement composé par :

- Les indemnités et cotisations des élus : 470,4 K€ ;
- L'enveloppe des subventions aux associations atteint 786,5 K€ en 2021 (+ 305,5 K€). L'augmentation est notamment liée à la subvention à l'Office de Tourisme Provence Occitanie du Tourisme (en contrepartie de la recette réalisée au chapitre 70) ;
- La subvention d'équilibre vers le budget annexe de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage pour un montant de 77,9 K€ ;
- Le reversement au budget annexe Transport de la somme de 121,8 K€. Cela fait suite au transfert de la compétence transport et l'impact sur les Attributions de Compensation ;
- Enfin, le changement de comptabilisation des dépenses informatique pour 223,5 K€ (anciennement au chapitre 011). Elles comprennent notamment les dépenses relatives à la modernisation des services.

Chapitre 66 – Les charges financières : 225 806,25 K€

Le chapitre 66 enregistre les charges rattachées à la gestion financière et à cet effet, retrace les remboursements d'intérêts auprès des établissements bancaires.

Chapitre 014 – Les atténuations de produits : 22 593 798,08 €

Ce chapitre, qui représente près de 40 % des dépenses réelles de fonctionnement, est composé du FNGIR, des reversements conventionnels de fiscalité, mais également des Attributions de Compensation.

En 2021, ce chapitre est en baisse de 2,3 M€ en lien avec 2 facteurs :

- La suppression de la part propre de la commune de Bagnols-sur-Cèze ;
- L'évolution des Attributions de Compensation qui fait suite à la prise en compte de la révision libre et des Eaux Pluviales Urbaines.

Le chapitre 67 charges exceptionnelles : 206 689,66 K€

Ces recettes sont liées à des annulations de titres des années antérieures.

Enfin, avec les dotations aux amortissements, **les dépenses d'ordre affichent un total de 1 511 127,27 €.**

La section de fonctionnement 2021 affiche ainsi un excédent de gestion de 703 671,54 €.

Après la reprise du résultat antérieur de 2020 de 409 455,87 fonctionnement, fin 2021, présente un excédent de 1 113 127,41 €.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - LES RECETTES : 4 662 356,57 €

Le financement de la section d'investissement est assuré par les ressources propres, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et le produit de l'emprunt.

Les recettes réelles réalisées, 3 151 229,30 €, se répartissent de la façon suivante :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 1 679 818,72 €

Ce chapitre intègre les excédents de fonctionnement capitalisés pour 1,3 M€ et le fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 426,9 K€. L'évolution du FCTVA (+ 266,6 K€) est corrélée aux travaux effectués par l'Agglomération sur son territoire.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 469 385,28 €

Ce poste enregistre l'ensemble des subventions d'investissement perçues pour les projets menés par l'Agglomération du Gard Rhodanien.

L'Etat et le Département ont particulièrement financés la compétence développement économique (150 K€), la création de l'ALSH Centre Ados la Casa (50 K€) ou encore l'aménagement des sentiers de randonnées et les boucles cyclo découvertes pour 42 K€.

L'ADEME a subventionné, de son côté, l'optimisation des déchetteries pour 93 K€ et la CAF, l'acquisition et le renouvellement de certains matériels des Multi-Accueils (19 K€).

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : un emprunt de 1 000 000 € a été contracté en 2021 pour financer les investissements de l'exercice.

Avec les recettes d'ordre d'un montant de 1 511 127,27 € (dotations aux amortissements), les recettes d'investissement de l'exercice sont d'un montant total de 4 662 356,57 €.

2 - LES DEPENSES :

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice atteignent 4 336 436,31 € en 2021

Dépenses d'équipement

Composées des chapitres des immobilisations incorporelles, corporelles, en cours et des subventions d'équipement versées (chapitre 20, 21, 23 et 204), **les dépenses d'équipement affichent un montant total à 3 444 451,64 €** avec notamment les réalisations suivantes :

- Les fonds de concours dédiés à chacune des communes pour un montant réalisé de 475,1 K€ ;
- Le versement à la région, pour un montant de 407,7 K€, dans le cadre du fonds l'Occal qui permet de soutenir les activités fragilisés ;
- La 1^{ème} partie des investissements relatifs à la mise en place de la redevance incitative pour 445 K€ (bacs pucés et colonnes enterrées) ;
- Les investissements en lien avec les compétences exercées par l'Agglomération :
 - o Les travaux à Saint-Victor-la-Coste pour l'ALSH (67 K€) et l'extension du Multi-Accueil (200 K€) ;
 - o L'acquisition d'un logiciel et mise en place de la dématérialisation pour le droit des sols pour 30 K€ ;
 - o Les frais d'études pour le musée à hauteur de 18 K€ ;
 - o Le renouvellement de matériels pour la cuisine centrale à hauteur de 108 K€ ;
 - o La modernisation du parc informatique et des services qui se poursuivra en 2022 (120 K€) ;
 - o Les travaux dans les bâtiments du territoire à hauteur de 676 K€ ;
 - o Enfin, l'acquisition de matériels dans les services : instruments de musique, mobiliers, matériels spécifiques dans les crèches, bacs à ordures ménagères...

Le dernier poste de dépenses est constitué par le **chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 891,9 K€** relatif au remboursement du capital de la dette sur 2021.

Pour cette section, le solde de gestion 2021 affiche ainsi un excédent de 325 920,26 €.

Après reprise du résultat antérieur de 2020 (161 433,68 €), le résultat d'investissement cumulé, fin 2021, présente un excédent de 487 353,94 €.

C. L'ENCOURS DE DETTE ET LES EPARGNES 2021

L'encours de dette au 31 décembre 2021 s'établit à 7,8 M€ en 2021 contre 7,6 M€ en 2020.

La dette de l'Agglomération est classée en totalité en 1A selon la Charte de Bonne Conduite.

L'épargne brute ou autofinancement brut constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement). **Elle est, hors cessions, de 2,2 M€ en 2021** (1,9 M€ en 2020) pour un taux d'épargne brute de 3,5 % (3,2 % en 2020).

Le ratio de solvabilité est au 31/12/2021 de 3,5 années. Exprimé en nombre d'années, cet indicateur signifie que la Ville pourrait se désendetter en moins de 4 ans si elle affectait l'intégralité de son épargne brute au remboursement de sa dette. Les analystes estiment que ce ratio ne doit pas être supérieur à 10/12 ans.

Le taux d'endettement (encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement) atteint 12,4 % en 2021. Ce ratio donne une indication de l'importance de la dette au regard de la surface financière de la collectivité. Si le ratio s'établit à 100 %, cela signifie qu'il faut une année de recettes de fonctionnement pour rembourser le stock de dette.

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 1 600 481,35 € est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : 487 353,94 € ;
- Résultat de fonctionnement : 1 113 127,41 €.

Avec les restes à réaliser en investissement au 31/12/2021 d'un montant de 486 059,79 € en recettes et 1 431 564,47 € en dépenses, un excédent de financement de 654 976,67 € est constaté.

Le compte administratif 2021 du Budget Principal est retracé en annexe 1.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 20 juin 2022,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité ; (2 oppositions)

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021, toutes sections confondues, pour le Budget Principal tel qu'il a été arrêté.

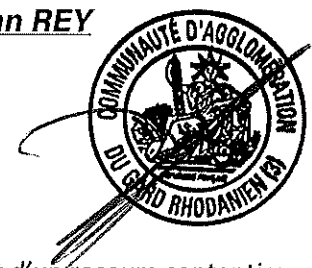
Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 27 juin 2022.

Le Président

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

11 JUIL. 2022



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération n°98.2022 du 27 juin 2022, page 9

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID : 030-200034692-20220627-DEL98_2022-DE